



DiCRiM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Edition 2021



www.gratentour.fr
05 62 79 94 00

Les risques majeurs à Gratentour

Comment se protéger ?

Comment agir en cas
d'urgence ?

Quels réflexes adopter ?

> **Document à conserver**

> Introduction

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DiCRiM) est un document pour la sécurité de tous, qui a pour objet de vous informer et de vous sensibiliser sur les **risques majeurs** présents sur Gratentour. Vous y trouverez pour chaque risque possible les actions de prévention et de protection éventuelles, et les consignes à appliquer.

Il vient en complément du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : un document pour mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive en cas d'événement grave afin de sauvegarder des vies, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

En cas d'alerte, les écoles peuvent déclencher leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) afin de mettre les élèves à l'abri.

> Mot du maire

Il est du devoir d'un maire d'informer, d'accompagner, de prévenir ses administrés en tous domaines et en tous lieux. Cette responsabilité du maire s'exerce notamment en termes de risques majeurs, qu'ils soient technologiques ou naturels.

À cet effet, à Gratentour, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DiCRiM) a été réalisé sous mon contrôle par un groupe d'élus qui l'a construit avec beaucoup de justesse, de rigueur afin qu'il puisse informer le citoyen, lui communiquer les moyens d'alerte et lui permettre de développer les bons comportements en le rendant aussi acteur de sa propre sécurité.

Au-delà, et en complément du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour tout événement majeur et du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) plus particulièrement adapté à nos établissements scolaires, ce document vient renforcer notre volonté de mettre en œuvre et à disposition de tous, localement, une organisation globale performante et adaptée en termes de sécurité civile et de gestion des crises.

La prévention commence par l'information et dès lors, ce document sera distribué aux habitants et naturellement consultable aux services de la mairie.

Patrick DELPECH
Maire de Gratentour

> Cadre légal

L'article L125-2 du code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Les articles R125-9 à R125-14 du code de l'Environnement décrivent le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès la population, par application de l'article L125-2.

Les risques majeurs

> Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit comme un événement brutal et le plus souvent imprévu qui entraîne des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement. Ce type d'accident se caractérise par une fréquence d'apparition faible. Un événement potentiellement dangereux ou **aléa**, est un **risque majeur** s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Gratentour est concerné par les risques majeurs décrits dans les pages suivantes :

Risque météorologique	7
Risque inondation	8
Risque mouvement de terrain.....	9
Risque sismique	10
Risque rupture de barrage	11
Risque transport de matières dangereuses.....	12
Risque nucléaire.....	13
Risque attentat.....	15

> Comment donner l'alerte ?

Mairie : 05 62 79 94 00

Astreinte mairie : 06 31 03 25 99

Pompier : 18

Police / Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Préfecture : 05 34 45 36 66

Numéros d'urgence

Secours Européen : 112

Malentendants (sms) : 114

GRDF (gaz) : 0800 47 33 33

Enedis (électricité) : 09 726 750 31

Véolia (eau) : 05 61 80 09 02

> Où s'informer ?

Site de la commune : www.gratentour.fr

Site de la préfecture sur les risques majeurs : www.haute-garonne.gouv.fr/ddrm

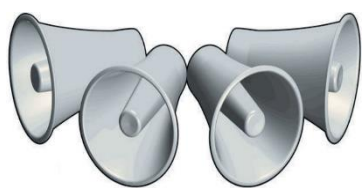
Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : georisques.gouv.fr

Alertes et réflexes

> Comment suis-je alerté ?

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. En complément à ce système d'alerte, les services municipaux peuvent utiliser tout autre moyen susceptible de donner l'alerte : véhicule sonorisé, porte à porte, panneaux d'affichage, page Facebook et site web de la ville, transmission par email ou SMS.

À noter : test de la sirène le 1^{er} mercredi du mois à midi. Ne pas en tenir compte !



Début de l'alerte 1 min 41s 1 min 41s 1 min 41s
5s 5s
son modulé

Fin de l'alerte 30 sec
son continu

Pour être alerté, « Rejoindre le groupe » après connexion à un compte google : groups.google.com/g/gratentour.

> En général, quels sont les réflexes à adopter ?

Ce qu'il faut faire...



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur et fermez les issues



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation



Respectez les consignes données par les autorités

Ce qu'il ne faut pas faire...



N'allez pas chercher vos enfants : l'école s'en occupe



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Évitez de prendre la voiture, de vous déplacer

> Sac de secours

Pour ne pas être pris au dépourvu, il est conseillé de préparer un kit d'évacuation dans un sac à dos comportant : radio portable, couteau, bougies, lampe de poche, sifflet, gilet fluorescent, eau potable, copie des cartes d'identité, vêtements chauds, couvertures de survie et trousse de secours.

Carte des risques



Risque météorologique

> Suis-je concerné ?

Vents violents, orages, neige et verglas, canicule et grand froid sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner la commune de Gratentour.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de vigilance : vigilance.meteofrance.fr, permettant de savoir si un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département dans les 24 heures.

Vert (niveau 1)

Pas de vigilance particulière.

Jaune (niveau 2)

Soyez attentif. Des phénomènes habituels dans la région, mais qui peuvent être dangereux sont prévus.

Orange (niveau 3)

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont possibles.

Rouge (niveau 4)

Vigilance absolue. Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

> Que dois-je faire ?

Grand froid

- Éviter de sortir de votre domicile
- S'abriter dans un bâtiment et fermer portes et fenêtres
- Éviter les déplacements en voiture en cas de neige ou verglas
- Rester vigilant lors des déplacements obligatoires

Canicule

- S'hydrater régulièrement
- Éviter les efforts physiques
- Privilégier les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Se rafraîchir le plus possible
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes



Prise en charge des personnes fragiles : les personnes âgées ou isolées sont invitées à se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 05 62 79 94 00.

> Quels réflexes adopter ?



Fermez les fenêtres (et volets)



Mettez-vous à l'abri



Hydratez-vous

> Suis-je concerné ?

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. La commune de Gratentour est concernée par des inondations par débordement de cours d'eau :

- au sud, le ruisseau de Fontgauzy et de la Serre (en limite avec la commune de Castelginest) et son affluent le ruisseau de Tucol (ou de Borde),
- dans une moindre mesure, au centre, le ruisseau de Foumelou.

Les zones concernées sont identifiées en bleu sur la carte page 5. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est le document de référence pour la définition des règles d'urbanisme et d'aménagement, approuvé par arrêté préfectoral le 09/11/2007.

> Que dois-je faire ?

Avant

- Se tenir informé des risques
- Préparer un kit d'urgence (p.4)
- Mettre les meubles hors d'eau
- Boucher les ouvertures basses
- Couper le gaz et l'électricité
- Laisser vos enfants à l'école

Pendant

- Se tenir informé
- N'évacuer que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcé
- S'éloigner des zones inondées
- Si la montée des eaux est brutale, gagner rapidement un point haut ou monter à l'étage

Après

- Apporter une première aide aux personnes âgées et à mobilité réduite
- Ne rétablir l'électricité et le gaz qu'après avis d'un professionnel
- Évaluer les dommages, prendre des photos et contacter votre assureur

> Quels réflexes adopter ?



Fermez les portes et fenêtres



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants



Montez dans les étages



Tenez-vous informé



Ne téléphonez pas

Risque mouvement de terrain

> Suis-je concerné ?

La majeure partie de la surface de la commune est constituée d'argiles. La commune est exposée à des mouvements de terrain de deux types :

- phénomènes de retrait-gonflement, liés aux variations d'humidité, des terrains argileux **sur l'ensemble de la commune**,
- glissements de terrain localisés le long du ruisseau Le Foumelou.

Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a été édicté et approuvé par arrêté préfectoral le 18/11/2011 sur la commune.

> Que dois-je faire ?

En cas d'éboulement ou de chutes de pierres

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Pendant

- Fuir latéralement
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Après

- Évaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours

> Quels réflexes adopter ?



Fuyez, sans revenir sur vos pas



Éloignez-vous des bâtiments



N'allez pas chercher vos enfants

> Suis-je concerné ?

Un séisme ou tremblement de terre est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol.

Toute la commune est concernée, cependant le risque sismique de Gratentour est de premier niveau, soit risque **très faible**.

> Que dois-je faire ?

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Privilégier les constructions parasismiques
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Repérer un endroit où se mettre à l'abri

Pendant la première secousse

- **À l'intérieur** : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
- **À l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)
- **En voiture** : s'arrêter (à distance de constructions) et ne pas descendre avant la fin de la secousse

Après la première secousse

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité, ne pas allumer de flamme et ne pas fumer
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention, il peut y avoir d'autres secousses
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio

> Quels réflexes adopter ?



Abritez-vous sous un meuble solide



Éloignez-vous des bâtiments



Tenez-vous informé



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment, après



N'allez pas chercher vos enfants

Risque rupture de barrage

> Suis-je concerné ?

La rupture d'un barrage entraîne une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau en aval.

La commune de Gratentour est concernée en cas de rupture du barrage de l'Estrade sur la Ganguise situé à 56 km de Gratentour. Le temps d'arrivée de l'onde de submersion est situé entre 7 et 8 heures, pour une durée de 23h.

L'onde de submersion concerne uniquement une zone à la ZAC de la Gravette **identifiée en orange sur la carte page 5.**

> Que dois-je faire ?

Avant

- Connaître le risque
- Connaître le système spécifique d'alerte pour la zone de proximité immédiate
- Connaître les points hauts sur lesquels on se réfugiera (collines, étages élevés des immeubles),
- Connaître les moyens et itinéraires d'évacuation

Pendant

- Reconnaître le système d'alerte
- Gagner le plus rapidement possible les points hauts, les moyens et itinéraires d'évacuation
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri

> Quels réflexes adopter ?



Gagnez immédiatement
les hauteurs



Évacuez hors de la zone



N'allez pas chercher vos enfants



Montez dans les étages



Tenez-vous informé



Ne téléphonez pas

Risque transport de matières dangereuses

> Suis-je concerné ?

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques et sa composition, peut présenter des risques graves pour la population, l'environnement et les biens. La commune de Gratentour est traversée par plusieurs axes routiers importants **identifiés en rouge sur la carte page 5**. Les habitants résidant à moins de 200 mètres de ces axes sont les plus concernés. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie ou la dispersion de produit dangereux dans l'air, l'eau ou le sol. Pour ne pas aggraver les conséquences lors d'accidents de Transport de Marchandises Dangereuses (TMD), une signalétique spécifique est obligatoire sur les véhicules de TMD, afin d'identifier rapidement les produits transportés et de connaître les dangers qui y sont associés.

> Que dois-je faire ?

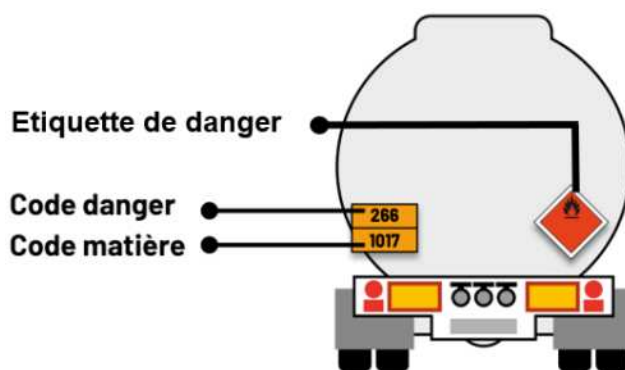
Avant

- Reconnaître le signal d'alerte
- Connaître les consignes de confinement

Pendant

Si vous êtes témoin

- Donner l'alerte aux services de secours (112 ou 18)
- Protéger la zone pour éviter un suraccident : baliser les lieux du sinistre, éloigner les personnes
- Supprimer toute source de feu ou de chaleur (cigarette, moteur...)



Fuite de produit, nuage toxique

- Ne pas toucher le produit. En cas de contact, se laver et se changer
- Fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; inviter les autres témoins à s'éloigner
- Obéir aux consignes des services de secours

> Quels réflexes adopter ?



Fermez les portes et fenêtres



Éloignez-vous de l'accident



Tenez-vous informé



N'allez pas chercher vos enfants



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas

> Suis-je concerné ?

La commune de Gratentour n'est pas soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations) car elle est située à plus de 80 km de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech).

Cependant, **toute la commune** est concernée d'éventuelles retombées radioactives qui peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif pouvant se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe.

> Que dois-je faire ?

Pendant

- Boucher toutes les entrées d'air et arrêter la ventilation (VMC)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Se tenir informé
- Ne pas fumer
- Laisser vos enfants à l'école
- Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes

Après

- Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités
- Suivre les instructions des autorités (consommation de produits frais, évacuation, administration d'iode, ...)

> Quels réflexes adopter ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur et fermez les issues



Tenez-vous informé



Respectez les consignes



N'allez pas chercher vos enfants



Ne fumez pas



Ne téléphonez pas

Risque attentat

> Suis-je concerné ?

La commune de Gratentour participe à la prévention de la radicalisation en lien avec les services de l'État, à la prévention des attentats et à la mise en œuvre du plan Vigipirate. Le plan Vigipirate concerne toute la France, il comporte trois niveaux : **vigilance**, **sécurité renforcée** (risque attentat) et **urgence attentat**.

> Que dois-je faire ?

Avant

- Surveiller vos effets personnels dans les lieux publics et signaler tout comportement ou objet suspect
- Repérer les issues de secours lorsque vous entrez dans un lieu public

Pendant

S'échapper

- Localiser le danger pour s'en éloigner
- Si possible, aider les autres personnes à s'échapper
- Ne pas s'exposer
- Dissuader les gens de pénétrer dans la zone de danger

Si ce n'est pas possible, se cacher

- S'enfermer et se barricader
- Eteindre les lumières et couper le son des appareils
- S'allonger au sol ou s'abriter derrière un obstacle solide (mur, pilier)
- Couper la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

Alerter

- Dès que vous êtes en sécurité, appeler le 17 ou le 112
- Ne pas courir vers les forces de l'ordre, ne pas faire de mouvements brusques
- Garder les mains levées et ouvertes

> Quels réflexes adopter ?



Echappez-vous de la zone



Mettez-vous à l'abri



Coupez votre téléphone

> Numéros de téléphone

Mairie : 05 62 79 94 00

Astreinte mairie : 06 31 03 25 99

Pompier : 18

Police / Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Préfecture : 05 34 45 36 66

Numéros d'urgence

Secours Européen : 112

Malentendants (sms) : 114

GRDF (gaz) : 0800 47 33 33

Enedis (électricité) : 09 726 750 31

Véolia (eau) : 05 61 80 09 02

Autres numéros utiles :

Antipoison Purpan : 05 61 77 74 47

SOS Infarctus Rangueil : 05 61 32 26 10

Pharmacie de garde Résogarde : 3237

SOS enfance maltraitée : 119

Antipoison Rangueil : 05 61 77 21 36

SOS Médecins : 05 61 33 00 00

Violences conjugales femmes : 3919

Écoute ados (SEPIA) : 0800 88 14 34

> En général, quels sont les réflexes à adopter ?

Ce qu'il faut faire...



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur et fermez les issues



Tenez-vous informé de l'évolution de la situation



Respectez les consignes données par les autorités

Ce qu'il ne faut pas faire...



N'allez pas chercher vos enfants : l'école s'en occupe



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Évitez de prendre la voiture, de vous déplacer

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - Edition 2021

Directeur de la publication : Patrick DELPECH

Rédaction et conception : Jeanine SANTAELLA et Stéphane MANHES

Imprimé sur du papier 100% de fibres recyclées non blanchi, encres à base végétale, par la société Exaprint certifiée ISO 14001 V2015 et Imprim'vert